

Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse
Herausgeber: Musée National Suisse
Band: 37 (1928)

Rubrik: Commission du Musée National Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMISSION DU MUSÉE NATIONAL SUISSE

Mr. *E. Lohner*, nommé Directeur du Bureau international des Chemins de fer, ayant dû pour cette raison se retirer du gouvernement bernois, a également donné sa démission de membre de la Commission. A sa place, le Conseil fédéral a nommé M. le Dr. *G. Keller* d'Aarau, conseiller aux Etats.

La Commission a tenu trois séances dont une, en septembre, à Wildegg.

Dans sa première séance, elle a eu à s'occuper de la crainte exprimée au Conseil national que, dans les caves du Musée et dans des locaux loués en ville, s'entassaient un grand nombre d'antiquités inemployées et exposées à s'abîmer. Une visite de tous les dépôts a prouvé l'inanité de cette supposition. La plupart des objets magasinés dans les souterrains du Musée proviennent d'anciennes constructions et sont propriété de la ville. Les pièces qui ne pourront pas être employées dans les agrandissements du Musée seront rendues à la ville pour créer un Musée municipal. Dans les locaux sous les toits et dans les tours sont magasinées des collections spéciales qu'il n'avait pas été possible d'exposer dès le début ou qui n'avaient pu être exposées que partiellement. A cela s'ajoute quelques boiseries, provisoirement magasinées. Le seul dépôt extérieur se trouve dans le Bezirksgebäude. Là sont les meubles qui demandent à être réparés avant de pouvoir prendre place dans les salles d'exposition lorsque le Musée aura été agrandi. Les canons entreposés dans un hangar à l'Edenstrasse sont propriété de la Confédération; ils ont été collectionnés par le Musée pendant la guerre et ont été sauvés de la fonte. Enfin, dans un galetas de la Maison de Ville sont magasinées les armes provenant de l'ancien arsenal de Zurich. Ce dépôt est administré par le Musée, mais son inventaire appartient

au canton. — A cette occasion, la Commission a tenu à constater le parfait état de toutes les pièces conservées dans les dépôts.

Dans la même séance, la Commission a pris connaissance d'un rapport du Directeur dans lequel celui-ci exposait les principes qui devaient présider à l'agrandissement du Musée et à son installation. A ce sujet, il est nécessaire de rappeler que les nouvelles constructions sont à la charge de la ville et non de la Confédération; les Chambres n'ont donc pas à s'occuper de cette question tant que les autorités zuricoises ne chercheront pas à se dérober à leurs devoirs. Mais pour établir un plan d'agrandissement du Musée, il est indispensable de bien déterminer quels sont les domaines dans lesquels la Direction du Musée doit exercer son activité. La loi fondamentale du Musée prévoyait que sa tâche serait l'acquisition et la conservation systématique d'antiquités ayant un intérêt pour l'histoire et les arts en Suisse. Mais parmi les collections que la même loi réclamait du canton et de la ville, se trouvaient des groupes d'objets de nature très différente, si bien que, dès l'ouverture du Musée, la Commission décidait que celui-ci devait donner un tableau complet du développement de la civilisation en Suisse depuis la première apparition de l'homme jusqu'au milieu du XIX^e siècle. C'est sur cette base que, jusqu'à ce jour, on a formé les collections. Mais les frais de construction des nouveaux bâtiments sont si élevés qu'il a paru indispensable de limiter dans une certaine mesure l'activité de notre Musée, sans que celui-ci toutefois perde son caractère de collection nationale suisse. Prenant pour base le rapport du Directeur, la Commission a décidé: 1^o d'étudier quels sont les fragments d'architecture magasinés qui pourront prendre place dans les nouvelles constructions et quels sont ceux qui devront être rendus à la ville; 2^o de renoncer à mouler de grandes pièces et ne collectionner que les moullages de petits objets indispensables pour compléter le développement typologique des collections; 3^o les objets intéressant seulement les anciennes coutumes seront cédés aux musées

cantonaux et aux collections locales; 4^o la collection de canons sera cédée à un arsenal où nous aurons l'assurance que ces pièces seront conservées avec soin; 5^o la collection d'uniformes du XIX^e siècle ne sera pas augmentée et pourra éventuellement être cédée à un musée; 6^o la collection de costumes ne sera pas augmentée; 7^o on renoncera à créer des collections illustrant l'activité des industries citadines ou paysannes. — Enfin, la Direction a été chargée d'étudier dans quelle mesure il serait possible de réduire les plans d'agrandissement établis dès 1915 et, autorisée par la municipalité de Zurich, elle fut chargée d'entrer en relation avec le Professeur G. Gull, auteur des dits plans.

Dans le courant de l'année, la Commission a eu l'occasion de réaliser quelques-unes de ces décisions en prêtant des objets destinés à meubler certains bâtiments historiques restaurés avec l'appui de la Confédération et de ce fait placés sous le contrôle de cette dernière. C'est ainsi que le Musée a cédé:

80 meubles et objets divers pour meubler le château de *Kyburg*, propriété du canton de Zurich;

90 meubles, sculptures en bois et tableaux à la Commission de la Fondation Gottfried Keller pour être placés dans le cloître de *Stein s. Rhin* à la restauration duquel elle a concouru avec le canton de Schaffhouse et la ville de Stein;

3 figures de saints et quelques objets rustiques, au musée de *Sarnen*;

au Musée de St-Gall: 2 portes peintes datées de 1599, représentant un couple en costume de l'époque, provenant du château de Wartensee près de Rorschach;

L'*Institut pharmaceutique* de l'Université de Bâle a reçu une collection d'anciens objets provenant de nos doublots.

Avec l'autorisation du Conseil paroissial de Samaden qui nous en avait fait cadeau, nous avons cédé à l'église de *Sent* une chaire renaissance en bois d'arolle, provenant de l'église San Gian à Samaden.

A la commune de *Schönenwerd*, nous avons laissé au prix coûtant une enseigne de l'ancienne auberge „zur Krone“.

De même, nous avons vendu au prix d'achat au *cloître cistercien de Mehrerau*, qui a pris la succession du couvent de Wettingen, trois portraits d'abbés de ce dernier couvent, provenant de la collection Steimer à Baden.

Enfin, le Conseil fédéral nous a autorisé à remettre au *Musée militaire vaudois* au château de *Morges* notre collection d'artillerie. Celle-ci ne pourra pas être transportée à *Morges* avant le printemps 1929.

Aussi, nous sommes en pourparlers avec la Collection ethnographique de l'Université de Zurich pour lui céder un certain nombre d'objets d'intérêt purement ethnographique.

Nous avons dû opposer une fin de non-recevoir à la Société d'embellissement de *Rapperswil* qui demandait que le Musée dépose dans ce château des objets provisoirement magasinés dans nos dépôts. D'abord on ne sait pas encore, si la Pologne qui est au bénéfice d'un long bail, serait disposée à le rompre. En outre, pour y exposer des objets suisses, il serait nécessaire de procéder à une coûteuse restauration des pièces dans lesquelles était le Musée polonais. Mais par-dessus tout, un argument juridique s'oppose à ce transfert aussi longtemps que la ville de Zurich n'aura pas manifesté sa volonté de ne pas prendre à sa charge l'agrandissement du Musée.

Nous avons prêté: à l'Exposition cantonale de *Sierre* (Valais) une petite collection d'objets provenant des alpes; à l'exposition installée par la „*Saffa*“ au musée de Berne: une nappe brodée de l'époque romane, et quelques moulages de moules à gâteaux, gothiques. Nous avons également prêté pour cette exposition une série d'objets domestiques, des pièces de costumes, quelques meubles et des boiseries peintes provenant

de la maison „zur Sonnenuhr“ à Meilen. Aux écoles d'art industriel de *Zurich* et de *Winterthour*, pour l'exposition des objets de mesures, nous avons prêté quelques poids et mesures.

La „*Statistique des monuments historiques du canton d'Unterwald*“, publiée par le Dr. R. Durrer a été enfin achevée cette année.